

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
—
PARIS
—

①1 N° de publication : **2 576 803**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **84 12957**

⑤1 Int Cl⁴ : A 63 J 19/00.

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 Date de dépôt : 20 août 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 32 du 8 août 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *QUEROMAIN Yves.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Michel Jestin, Isabelle Brégal, Patrick Mé-
tayer, Yanis Combe-Ferrier, Pascale Héno et Yves Quero-
main.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Réduction de la taille des marionnettes dans un spectacle d'ombre par l'utilisation d'un rétroprojecteur comme source principale de lumière.

⑤7 La présente invention consiste à construire tous les élé-
ments d'un spectacle d'ombre dans un cadre ne dépassant pas
30 cm dans sa plus grande dimension et à placer ce cadre sur
le plateau d'un rétroprojecteur 6.

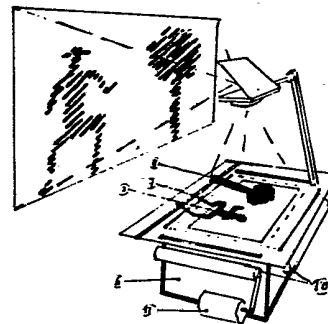
Les marionnettes 7 et les décors opaques 8 (qui rendront
une ombre sur l'écran) sont découpés chimiquement dans du
métal.

Les parties mobiles sont rivées ou soudées.

Les décors de couleur sont dessinés sur des rouleaux de
matière plastique transparente (exemple acétate) entraînés par
un moteur à vitesse variable 11.

La taille de l'écran n'est donc plus limitée.

Le dispositif selon l'invention est utilisable pour tout spec-
tacle d'ombre et particulièrement sous forme de théâtre
d'ombre miniature (jouets).



FR 2 576 803 - A1

Traditionnellement, le théâtre d'ombre utilise : (cf.fig.1)

. Une source de lumière (1)

. Un écran translucide (type rétroprojection ou tout simplement calque) (4)

5 . Des marionnettes (2) et des éléments de décor (3) en bois ou en carton placés contre l'écran et donc proportionnels à sa taille.

. On a adjoint ensuite une projection de diapositives (5) ou de film fixe qui permettent un rendu de couleurs et un mouvement du décor dit "panoramique". Dans ce cas, le projecteur devient la source principale de lumière.

10 Ce dispositif présente un inconvénient majeur : dans le cas d'un écran de grande dimension, les éléments situés contre celui-ci sont difficilement manipulables. La taille de l'écran est donc limitée et par conséquent le théâtre n'est pas exploitable dans une grande salle dans le cas de l'utilisation simultanée de décors projetés.

15 La présente invention consiste à construire tous les éléments de spectacle dans un cadre ne dépassant pas 30 cm dans sa plus grande dimension et à placer ce cadre sur le plateau d'un rétroprojecteur (fig.2) (6).

Les marionnettes (7) et les décors opaques (8) (qui rendront une ombre sur l'écran) sont inchangés dans leur forme mais sont réduits en taille (environ 10 cm pour un personnage).

20 Leur réalisation traditionnelle en carton rendrait difficile le rendu de détail à l'écran. Ils sont donc dessinés à l'échelle 3 ou 4, réduits photographiquement et découpés chimiquement dans du métal (exemple : laiton de 0,4 mm d'épaisseur).

Les parties mobiles sont ensuite assemblées par rivetage et soudure. L'animation est faite sur le cadre par tiges, biellettes, petits cables, etc... (9). Un rail est prévu pour guider leur manipulation.

- Les diapositives sont remplacées par des transparents de la taille du cadre.

25 - Les panoramiques sont réalisés par des rouleaux de film transparents (exemple acétate) larges de 30 cm, défilant devant le cadre. (10)

Ces rouleaux existant déjà, notre innovation est d'utiliser deux films perpendiculairement pour permettre les panoramiques horizontaux et verticaux.

- Ces rouleaux sont entraînés par un moteur à vitesse variable (11)

30 - Les effets spéciaux sont aussi réalisés à partir du rétroprojecteur :

. Effet d'huile par l'adjonction devant l'objectif d'huiles colorées entre deux feuilles de transparents.

. Effet de fumée par l'envoi de fumée sur le plateau du rétroprojecteur.

35 La taille de l'écran n'est plus limitée que par la puissance du projecteur qu'il suffit d'éloigner ou de rapprocher pour obtenir une image de dimension quelconque.

Le dispositif selon l'invention est utilisable pour tout spectacle d'ombre et particulièrement sous forme de théâtre d'ombre miniature (jouets).

- REVENDICATIONS -

- 1.- Utilisation d'un rétroprojecteur comme source principale de lumière dans un spectacle d'ombre caractérisé en ce que les principaux décors et marionnettes sont utilisés sur le plateau du rétroprojecteur.
- 2.- Dispositif selon la revendication une, caractérisé en ce que les marionnettes et décors opaques sont réalisés à partir de feuilles de métal découpées chimiquement.
- 3.- Dispositif selon la revendication une, caractérisé en ce que les rouleaux de transparent sont placés perpendiculairement l'un à l'autre de manière à ce que le décor puisse défiler horizontalement ou verticalement sur l'écran.
- 4.- Dispositif selon la revendication 1 et 3, caractérisé en ce que les rouleaux de transparent sont animés par un moteur.

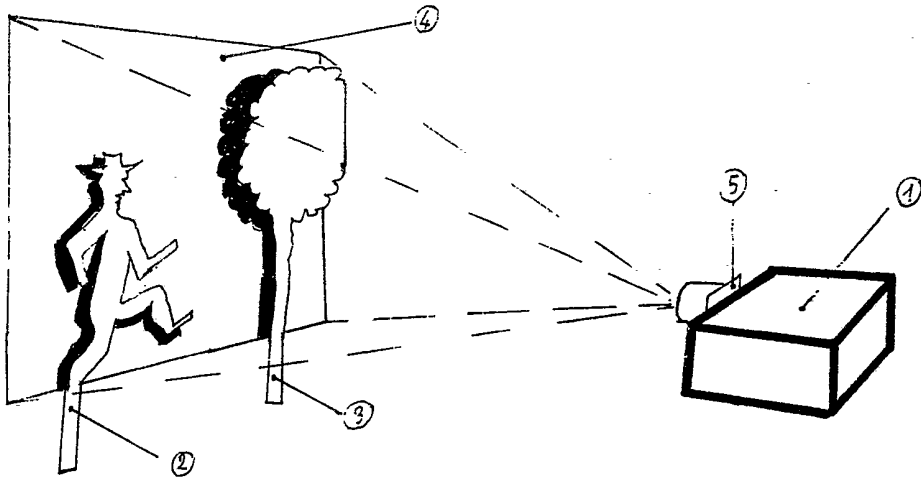


Fig 1

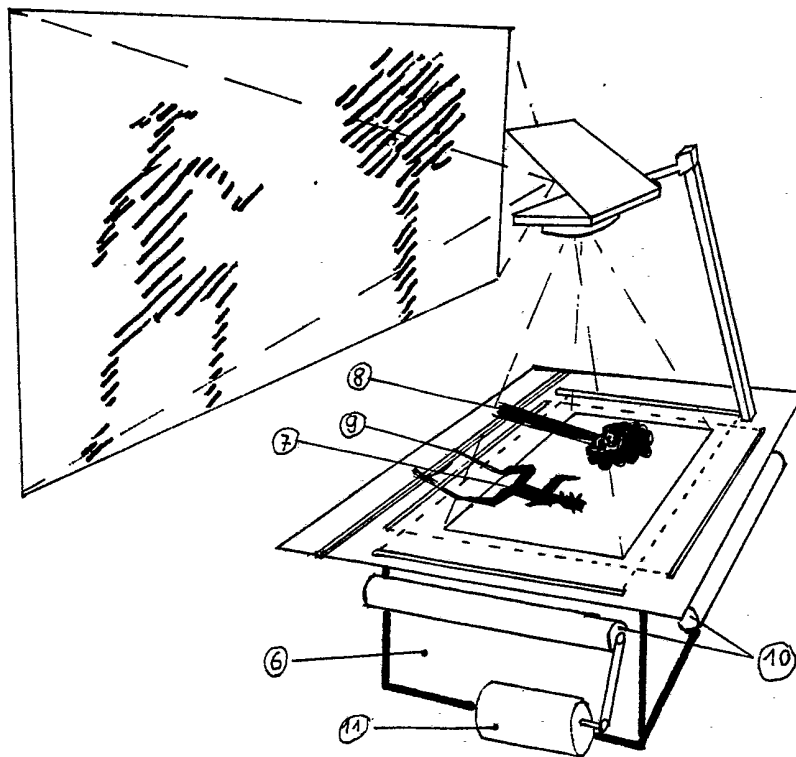


Fig 2